

BULLETIN D'INSCRIPTION

Intitulé du Voyage : Lecture de la tombe thébaine – Louqsor

Programme de voyage de 11 jours organisé par l'institut Khéops et accompagné par Dominique Farout, égyptologue

Dates : **du 25 avril au 5 mai 2018**

Client participant au voyage et effectuant l'inscription (répondre à toutes les informations demandées):

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Profession :

Passeport : N° Expire le :/...../..... Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Tél. Bureau : Tél. Domicile : **email** :

Accompagné (e) de (répondre à toutes les informations demandées) :

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Profession :

Passeport : N° Expire le :/...../..... Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Tél. Mobile : Tél. Domicile : **email** :

Important : merci de nous indiquer les coordonnées d'un proche ou ami, à contacter en cas d'urgence :

Nom & Prénom : Tél. fixe : Tél. mobile :

Chambre double

Chambre double à partager

Chambre individuelle (hôtel)

Le Prix

Prix du voyage : Nombre de participants :

Supplément ou Assurances:

Total :

Acompte (30%) : versé à l'inscription.

Solde : à régler au moins **45 jours** avant la date de départ.

Règlement par :

Chèque à l'ordre de Sindbad-voyages Transfert bancaire :

Carte de crédit : Type : N° : Date validité : / Cryptogramme:

* **Important** : Le voyage peut être annulé par l'organisateur si un nombre minimum de dix (10) participants n'est pas réuni 21 jours avant la date de départ.

Assurance : (montant forfaitaire)

Globale : assistance–rapatriement–annulation « Gold » : Long courrier, base chbre double ou individuelle : 98 €

Refusée par le client : justifier d'une assurance personnelle équivalente en cas de paiement par Carte Gold (fournir l'attestation !)

Je soussigné (nom, prénom) :, agissant tant pour moi-même que pour le compte des autres personnes inscrites, certifie avoir pris connaissance des conditions générales de vente de voyages figurant au verso et avoir reçu la brochure et / ou devis, proposition, programme de l'organisateur mentionné ci-dessus.

Attention : lire attentivement les conditions de vente de nos voyages, en page 2 de la fiche d'inscription

Date :/...../.....

Signatures :

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

Nos prix sont établis à chaque devis, sur la base des taux de change et des tarifs aériens en vigueur à la date du devis. Variable à la hausse ou à la baisse en fonction des tarifs aériens, hôteliers, cours des changes et sous réserve de l'obtention des réservations. Le taux de de change est indiqué sur chaque proposition et sur le bulletin d'inscription et sera réajusté à la hausse ou à la baisse au moment de la facturation finale.

INFORMATION PREALABLE

L'information préalable relative au contenu des prestations proposées est constituée de nos brochures et tarifs, ainsi que de nos devis, propositions et programmes, et résulte de leur communication au client préalablement à la conclusion du contrat. Sauf dispositions contraires figurant sur le bulletin d'inscription, les éléments contenus dans ces brochures et tarifs sont contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.

MODIFICATIONS

Chacun des éléments figurant dans les brochures et tarifs est établi sur la base des éléments connus à la date indiquée à en-tête de nos brochures et tarifs, ainsi que du taux de change des monnaies à cette même date. Chacun de ces éléments est en conséquence susceptible d'être modifié, le client devant alors être avisé de ces modifications avant la conclusion du contrat, par la remise d'une lettre individuelle ou circulaire modifiant les éléments de la brochure. Les horaires et les types de transport mentionnés sont ceux communiqués par les transporteurs au moment de l'impression de la brochure. Ils sont donc donnés à titre indicatif et sous réserve de modifications. Les horaires et les moyens de transport définitifs seront communiqués lors de l'envoi du carnet de voyage. Si les horaires imposés par les compagnies aériennes impliquent une arrivée tardive le premier jour ou un départ matinal le dernier jour, aucun remboursement ne pourrait avoir lieu autre que pour des prestations prévues au programme et qui seraient de ce fait non assurées (excursions, visites...), nos prix étant basés sur un nombre de nuits à destination non pas sur un nombre de jours. L'organisateur se réserve le droit de remplacer éventuellement un transporteur aérien par un autre ou un hôtel par un établissement de même catégorie. Les prix, horaires, itinéraires mentionnés dans nos programmes peuvent être modifiés par suite de circonstances indépendantes de notre volonté ou dès lors que ces modifications seraient imposées par les décisions qui seraient prises par des prestataires de service locaux auxquels nous nous adressons, en cas de fêtes civiles ou religieuses, grèves, manifestations ou autre événement majeur. Toute modification du fait du client en cours de voyage implique le règlement de nouvelles prestations ainsi que des frais d'annulation. L'interruption de séjour ne peut donner lieu à aucun remboursement.

NOS PRIX EN EURO COMPRENNENT :

- le transport aérien sur vols réguliers en classe économique (sauf exception).
- les taxes d'aéroport (sauf mention contraire) ;
- une franchise de 20 Kg de bagages sur les vols long-courriers. Quant aux vols Européens, selon la compagnie (régulière ou Low-cost)
- 12 Kg sur certains trajets en avion-taxi, ou des vols intérieurs
- les repas à bord des avions ;
- les transferts entre les aéroports et les hôtels ou l'assistance ;
- le logement dans les établissements choisis en chambre double avec, selon le cas, le petit-déjeuner, la demi-pension ou la pension complète, boissons non comprises (sauf dans certains camps ou hôtels.
- le transport en autocar ou minibus ou 4x4 selon le cas, les services de guides locaux (si mentionnés) ou la location de voiture.
- un sac de voyage par dossier.

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS :

- les frais d'hébergement, de repas et de changement d'aéroport à Paris ou à l'étranger pour les passagers en transit ;
- les visites, excursions et spectacles (sauf mention contraire) ;
- les boissons alcoolisées ou d'agrément, pourboires et toutes dépenses personnelles ;
- les taxes d'aéroport, locales pour certains pays et les variations des taxes au départ de Paris ;
- l'assurance annulation voyage, telles que ces assurances sont décrites à la suite des présentes conditions et sous réserve que le client ait choisi de contracter les dites assurances (à défaut d'y souscrire), et notre garantie se limite à notre responsabilité civile professionnelle. -les frais de visa.

REVISION DES PRIX

Les prix de nos prestations sont indiqués dans le cahier des prix et sont valables pour la période de validité de ce cahier des prix et établis à la date mentionnée en tête de ce même cahier des prix. Ces prix sont calculés en fonction du coût du transport, lequel est lui-même déterminé de façon importante par le coût du carburant, des redevances et taxes afférentes aux prestations offertes, telles que taxes locales d'atterrissage, d'embarquement ou de débarquement dans les ports et aéroports, du cours des devises à la date d'établissement des prix. Les prix indiqués dans notre cahier des prix sont donc des prix de base qui pourront être, dans les limites légales et de plein droit, modifiés par notre société, en hausse ou en baisse, sans préavis ni formalité autre qu'un avis sous forme de lettre, en cas de fluctuation des paramètres indiqués ci-dessus et dans la limite de l'article 19 de la loi de la façon ci-après, à savoir :

- la variation du montant des taxes et redevances ou du coût du transport aérien, sera intégralement répercutée dans le prix, le pourcentage de la variation du cours de la devise à compter de la date d'établissement du prix, entraînant une incidence de plus de 3% sur le prix total du voyage et/ou du séjour, sera intégralement répercuté sur le montant total du prix, étant entendu que cette variation ne peut s'appliquer qu'au montant en devise qui entre dans le calcul du prix total du voyage, et étant précisé toutefois que, pour les clients déjà inscrits, la révision monétaire ne pourra plus intervenir à moins de trente jours avant la date du départ.

INSCRIPTION ET ACOMPTE

L'acompte devant être versé par le client à la conclusion du contrat est de 30% du montant total du voyage et/ou du séjour. Le solde 70% doit être effectué au plus tard 31 jours avant le départ. Pour les inscriptions tardives le règlement intégral du coût du voyage est payable dès l'inscription. Nos factures sont réputées payables au comptant dès réception.

DURÉE DU VOYAGE

La durée du voyage est calculée depuis le jour de convocation à l'aéroport de départ jusqu'au jour de retour. Du fait des horaires d'avion imposés par les compagnies aériennes, et aussi des usages de l'hôtellerie internationale, votre chambre ne peut pas être disponible dès votre heure d'arrivée à destination, ou jusqu'à votre heure réelle de départ. C'est ainsi qu'il peut se produire que votre chambre ne vous soit attribuée qu'à partir de 14h00 à votre arrivée, et également que vous soyez obligé de libérer votre chambre à partir de 12h00, même si votre vol retour est prévu en soirée. Cela ne pourrait donner lieu à aucun dédommagement.

Il est conseillé de ne pas prévoir d'obligation professionnelle et/ou de temps de transit/correspondance trop courts le jour de votre retour ou le lendemain.

TRANSPORT AÉRIEN

Dans le cadre du voyage en groupe, le vol de retour, dans certains cas, ne peut être changé. L'abandon du passage retour pour emprunter un autre vol implique alors le règlement intégral du prix de ce passage au tarif officiel. De plus, la réglementation du transport aérien n'autorise pas, même en cas de force majeure, le remboursement des trajets non effectués. Par ailleurs, un changement d'aéroport peut se produire à Paris (entre Orly et Roissy). Dans un tel cas, les éventuels frais de navette, taxi ou autre seront exclusivement à la charge du client. Tous nos accords aériens sont établis sur la base de tarifs spécifiés groupe ou individuel applicables dans la limite du stock disponible. Sur demande, des places supplémentaires peuvent être accordées en fonction des disponibilités à des tarifs parfois plus élevés, et ce supplément serait communiqué lors de la confirmation des places. Les clients voyageant selon une formule individuelle doivent reconfirmer eux-mêmes leurs vols retour auprès de la compagnie aérienne.

RETOUR DIFFERÉ SANS PRESTATION

-Sur certaines destinations, et en fonction des conditions de tarification aérienne en vigueur, nous pouvons accepter des retours différés sans prestation. Dans ce cas, un supplément non remboursable de 5 € par jour / par personne vous sera facturé, dans la limite de 15 €.

-Dans quelques cas exceptionnels nous nous réservons le droit d'accepter une vente de circuit sans les prestations aériennes (France / destination finale) contre paiement d'un supplément forfaitaire de 76€ par dossier.

Nous pouvons accepter des modifications à nos programmes moyennant un supplément non remboursable de 30€ par personne.

LES CHAMBRES INDIVIDUELLES

Bien qu'assujetties à un supplément de prix élevé, les chambres individuelles sont souvent moins bien situées et de dimensions plus modestes, et généralement en nombre strictement limité sur les circuits. Au cours du circuit, il peut se produire qu'à une étape aucune chambre individuelle ne soit disponible. Le supplément perçu vous sera alors remboursé.

REGIME DES REPAS :

-l'appellation pension complète comprend le logement, le petit-déjeuner, le déjeuner et le dîner ;

-l'appellation demi-pension comprend le logement, le petit-déjeuner et un repas principal par jour déjeuner ou dîner ;

En cas de séjour en demi-pension, à chaque nuitée passée sur place correspondent un petit déjeuner et un repas principal. En cas d'arrivée le matin et de départ l'après-midi aucun repas principal n'est donc fourni le dernier jour. Ces prestations peuvent être fournies par le transporteur aérien, au cours d'une excursion, dans un restaurant local ou à l'hôtel d'étape.

DÉPART DE PROVINCE

Tous les prix publiés au départ des villes de province à des tarifs préférentiels impliquent de rejoindre Paris, à l'exception des départs directs spécifiés. Toutes modifications par les compagnies aériennes des villes dont les prix sont actuellement alignés sur Paris pourraient faire l'objet d'un supplément qui serait impérativement facturé. Les tarifs préférentiels ne sont applicables qu'en correspondance directe avec le vol international aller et retour.

RESPONSABILITÉ

Notre société est responsable de plein droit à l'égard du client de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que ces obligations soient à exécuter par elle-même ou par d'autres prestataires de services, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci. Toutefois, notre société peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit au client, soit au fait, imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure. Notre société déclare par ailleurs disposer d'une assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle conforme aux prescriptions de la loi, contractée auprès de la **Compagnie Hiscox** sous le n° **RCP-0229144**

RÉCLAMATION

Les conséquences des accidents, incidents pouvant survenir à l'occasion de l'exécution du transport aérien sont régies par la convention de Varsovie ou par les réglementations locales régissant les transports nationaux du pays concerné.

Ni les compagnies aériennes, ni notre société ne sauraient être considérées comme responsables lorsque les plaintes éventuelles seraient provoquées par des irrégularités dans le transport aérien. Le terme « irrégularité » couvre naturellement aussi bien l'annulation du vol ou le retard que les modifications d'itinéraire.

Toute défaillance constatée par le client dans le déroulement du voyage et/ou du séjour, doit, dans la mesure du possible faire l'objet, à l'initiative du client d'une constatation sur place auprès de nos représentants.

Toute réclamation de défaillance doit être signalée à l'organisateur du voyage par lettre recommandée avec accusé de réception dans le mois suivant le retour. Le non respect de ce délai pourra être susceptible d'affecter la qualité du traitement de dossier de réclamation.

RECAPITULATIF DES FRAIS

1/ **Frais de dossier** : annulation à plus de 6 semaines 100 € par personne (frais de dossier non remboursable par l'assurance).

2/ ANNULATIONS — conditions générales

Les conditions d'annulation du contrat par le client sont les suivantes pour tous les voyages en groupe

Délais	Frais d'annulation	Frais annexe
6 et 4 semaines	10 % du montant du voyage	0
4 et 3 semaines	25 % du montant du voyage	0
3 sem.-14 jours	50 % du montant du voyage	0
14 à 7 jours	75 % du montant du voyage	0
7 à 2 jours	100 % du montant du voyage	0

* **Montant de la prime d'assurance du voyage : 3.5% du montant du voyage.**

ANNULATIONS — conditions particulières

Des conditions d'annulation spécifiques sont à prévoir par le client pour une annulation de tous les voyages sur mesure.

Délais	Frais d'annulation	Frais annexe
Dès l'inscription	20 % du montant de la prestation	0
4 à 2 mois	50 % du montant de la prestation	0
- de 2 mois	100 % du montant du voyage	0

* **Montant de la prime d'assurance du voyage : 3.5% du montant du voyage.**

Ces conditions s'appliquent à toutes les formules de voyage, exception faite des billets d'avion (classe Economique, Affaires, Première...) qui doivent être émis à l'avance (conditions imposées par chaque compagnie aérienne) et pour lesquels les frais d'annulation après l'émission peuvent aller jusqu'à 100 % du prix selon les compagnies aériennes.

Annulation du fait de l'organisateur : le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation du voyage est imposée par des circonstances de force majeure.

Annulation du fait du client : les frais de dossier, assurances optionnelles, les excursions, les éventuels frais de visa et les frais bancaire ne sont jamais remboursables quelles que soient la date et la cause d'annulation.

3/ FRAIS DE MODIFICATION DE DOSSIER

Toute demande de modification des éléments suivants : changement de nom et/ou prénoms pour les compagnies aériennes changement de date de départ, acheminement, lieu de séjour, déroulement du programme est considéré comme une annulation suivie d'une nouvelle inscription.. Les frais perçus sont ceux indiqués à la rubrique «frais d'annulation ».

Nous vous conseillons de prendre connaissance de notre contrat **Mapfre Européenne d'assurance** - «Assistance et annulation ».

SARL Les Voyages Sindbad

5, rue Hoche – 93 500 Pantin

R.C.S. Bobigny - 408495133

Société SRL – capital : 38 112€. NAF 7912Z

Agence assurée pour sa responsabilité civile et professionnelle par la

HISCOX 19 Rue Louis le Grand - 75002 PARIS-HA RCP0229144

Dommages corporels, matériels et immatériels confondus